

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-117

PUBLIÉ LE 7 MAI 2021

# Sommaire

## Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER

45-2021-05-06-00002 - Arrêté fixant pour le canton de Beaugency la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 4
45-2021-05-06-00003 - Arrêté fixant pour le canton de Châlette sur Loing la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 7
45-2021-05-06-00004 - Arrêté fixant pour le canton de Châteauneuf sur Loire la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 10
45-2021-05-06-00005 - Arrêté fixant pour le canton de Courtenay la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 13
45-2021-05-06-00006 - Arrêté fixant pour le canton de Fleury Les Aubrais la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 16
45-2021-05-06-00007 - Arrêté fixant pour le canton de Gien la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 19
45-2021-05-06-00008 - Arrêté fixant pour le canton de La Ferté Saint Aubin la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 22
45-2021-05-06-00010 - Arrêté fixant pour le canton de Lorris la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 25
45-2021-05-06-00011 - Arrêté fixant pour le canton de Meung sur Loire la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 28
45-2021-05-06-00012 - Arrêté fixant pour le canton de Montargis la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 31
45-2021-05-06-00013 - Arrêté fixant pour le canton de Olivet la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 34
45-2021-05-06-00014 - Arrêté fixant pour le canton de Orléans1 la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 37

45-2021-05-06-00015 - Arrêté fixant pour le canton de Orléans2 la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 40
45-2021-05-06-00016 - Arrêté fixant pour le canton de Orléans3 la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 43
45-2021-05-06-00017 - Arrêté fixant pour le canton de Orléans4 la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 46
45-2021-05-06-00018 - Arrêté fixant pour le canton de Pithiviers la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 49
45-2021-05-06-00019 - Arrêté fixant pour le canton de Saint Jean de Braye la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 52
45-2021-05-06-00020 - Arrêté fixant pour le canton de Saint Jean de la Ruelle la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 55
45-2021-05-06-00021 - Arrêté fixant pour le canton de Saint Jean le Blanc la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 58
45-2021-05-06-00022 - Arrêté fixant pour le canton de Sully sur Loire la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 61
45-2021-05-06-00009 - Arrêté fixant pour le canton du Malesherbois la liste des binômes de candidats aux élections départementales du 20 juin 2021 (2 pages)	Page 64

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00002

Arrêté fixant pour le canton de Beaugency la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE BEAUGENCY LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Beaugency, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme LEQUEN Patricia; remplaçante Mme GAUTHEY Agnès Candidat M. PETIT Roger; remplaçant M. VARRAUX Paul
2	Candidat M. MESAS Jacques; remplaçant M. BILLIOT Gilles Candidate Mme RAVELEAU Ludivine; remplaçante Mme BENIER Anita
3	Candidat M. JOUIN Olivier; remplaçant M. PAILLET Ludovic Candidate Mme THOUVENIN Marie-Christine; remplaçante Mme GROSJEAN Aurélie

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Beaugency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00003

Arrêté fixant pour le canton de Châlette sur  
Loing la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE CHÂLETTE-SUR-LOING LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Châlette-sur-Loing, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat : M. FAURE Cyril ; remplaçant: M. GUEDJ Patrick Candidate : Candidate Mme MASTYKARZ Catherine; remplaçante Mme PERIERS Michèle
2	Candidate : Mme BOISGERAULT Nadine ; remplaçante : Mme CHICHE Josette Candidat M. DUBOIS Jérémy; remplaçant M. LENARTOWICZ Éric
3	Candidat M. DEMAUMONT Franck; remplaçant M. SDIRI Imad Candidate Mme PLICHON Stéphanie; remplaçante Mme CAYOUX Mine
4	Candidat M. BOUQUET Christophe; remplaçant M. CHERON Denis Candidate Mme LOISEAU Farah; remplaçante Mme BIRONNEAU Catherine

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Châlette-sur-Loing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00004

Arrêté fixant pour le canton de Châteauneuf sur  
Loire la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Châteauneuf-sur-Loire, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. HUBERT David; remplaçant M. LEDUC Christian Candidate Mme MOULIN Mathilde; remplaçante Mme GROSSIN Delphine
2	Candidate Mme GALZIN Florence; remplaçante Mme DE COURCY Odile Candidat M. VACHER Philippe; remplaçant M. BOURILLON Christophe
3	Candidat M. COLIS Thierry; remplaçant M. CORJON Fabien Candidate Mme DESCHAMPS Karen; remplaçante Mme DE AZEVEDO Pilar
4	Candidate Mme LECLERC Mary; remplaçante Mme GUSSÉ Évelyne Candidat M. TEMPLIER Jean-Pierre; remplaçant M. GAUTHEY Jean-Michel

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Châteauneuf-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00005

Arrêté fixant pour le canton de Courtenay la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE COURTENAY LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Courtenay, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme MELZASSARD Corinne; remplaçante Mme LUCAS Nathalie Candidat M. NÉRAUD Frédéric; remplaçant M. HAMON Stéphane
2	Candidat M. HEMARDINQUER Cyril; remplaçant M. FOUCOU Gabriel Candidate Mme VERVEUR Aurélie; remplaçante Mme VAISSON Carole
3	Candidate Mme LAHBIB Dominique; remplaçante Mme CAUSSE Françoise Candidat M. SELINGANT Fabrice; remplaçant M. CARDE Jean-Claude
4	Candidat M. LALIK Philippe; remplaçant M. JOLIVET Thierry Candidate Mme VALQUE Cécile; remplaçante Mme RIGAULT Muriel

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Courtenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00006

Arrêté fixant pour le canton de Fleury Les  
Aubrais la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE FLEURY-LES-AUBRAIS LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Fleury-les-Aubrais, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. DOMINGUES Anthony; remplaçant M. VENTOLINI Giorgio Candidate Mme DONNAT Marie-Claude; remplaçante Mme DINIZ SALGADO Sandra
2	Candidat M. LEGUET Thierry; remplaçant M. PÉPION Aymeric Candidate Mme LEPROUX Fabienne; remplaçante Mme TRIAU-BETARE Bertille
3	Candidat M. AUGER Pascal; remplaçant M. ROSSIGNOL Gabriel Candidate Mme GAY Angélique; remplaçante Mme GRESPIER Jeanne
4	Candidate Mme GAUTHIER Blandine; remplaçante Mme GARANCHON Mélanie Candidat M. KUZBYT Stéphane; remplaçant M. LEBEAU Alain
5	Candidat M. DE FREITAS Pierre; remplaçant M. THEURIOT Pierre Candidate Mme SAADA Betty; remplaçante Mme BOSSON Bénédicte
6	Candidat M. RAVANEL Christian; remplaçant M. GOIX Pascal Jean-Marie Candidate Mme SPEISSER Isabelle; remplaçante Mme QUESNIAUX Valérie
7	Candidat M. CHAPUIS Grégoire; remplaçant M. DESLANDES Roger Candidate Mme COURROY Marie-Agnès; remplaçante Mme PIVERT Evelyne

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Fleury-les-Aubrais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00007

Arrêté fixant pour le canton de Gien la liste des  
binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE GIEN LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Gien, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. LECOQ Philippe; remplaçant M. BALASSI Serge Candidate Mme PARIS Mathilde; remplaçante Mme MORIN Brigitte
2	Candidat M. CAMMAL Francis; remplaçant M. GIRAULT Jacques Candidate Mme DENIZOT Aude; remplaçante Mme CORCELLE Nadège
3	Candidate Mme HOUDOU Marie-Line; remplaçante Mme FUMÉ Catherine Candidat M. LE DEM Philippe; remplaçant M. BESLI Mehmet-Ali
4	Candidat M. LECHAUVE Michel; remplaçant M. RAT Emmanuel Candidate Mme QUAIX Nadine; remplaçante Mme PERRON Véronique

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Gien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00008

Arrêté fixant pour le canton de La Ferté Saint  
Aubin la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE LA-FERTÉ-SAINT-AUBIN LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de La-Ferté-Saint-Aubin, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. BERTRAND Nicolas; remplaçant M. REYMOND Jean-Edouard Candidate Mme SAYAH-HENRION Amal; remplaçante Mme LESSA OKOUYI OKOUYI Lune Charnelle
2	Candidat M. DUPUIS Emmanuel; remplaçant M. AMRATE Abderrahmane Candidate Mme HUBERT Cecile; remplaçante Mme BERTRAND-URBANIAK Marylene
3	Candidate Mme CHAPPE Annie; remplaçante Mme VERVEUR Yvette Candidat M. MUGUET Gérard; remplaçant M. FEYFANT Emmanuel
4	Candidat M. BRAUX Christian; remplaçant M. DELHOMME Thierry Candidate Mme GABORIT Anne; remplaçante Mme RASTOUL Isabelle

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de La-Ferté-Saint-Aubin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00010

Arrêté fixant pour le canton de Lorris la liste des  
binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE LORRIS LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Lorris, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. GASNIER Hubert; remplaçant M. GODEAU Denis Candidate Mme HOURNON Eliane; remplaçante Mme SOUDAT Nicole
2	Candidat M. DE PIREY Hubert; remplaçant M. RENAUX Tom Candidate Mme LAMIABLE Emilia; remplaçante Mme POTHAIN Jeanne
3	Candidate Mme BEAUDOIN Marie-Laure; remplaçante Mme MARTIN Valérie Candidat M. GRANDPIERRE Alain; remplaçant M. JOBET Yohan

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Lorris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00011

Arrêté fixant pour le canton de Meung sur Loire  
la liste des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE MEUNG-SUR-LOIRE LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Meung-sur-Loire, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. BRACQUEMOND Thierry; remplaçant M. VOISIN Patrice Candidate Mme MARTIN Pauline; remplaçante Mme MANCHEC Elisabeth
2	Candidat M. FUCHE Quentin; remplaçant M. GOSSET Jean-Luc Candidate Mme SAUGER Flavie; remplaçante Mme JASPART Geneviève
3	Candidate Mme MATTIA-TALBOT Myriam; remplaçante Mme BATAILLE Muriel Candidat M. SOUSA Victor; remplaçant M. RAKINI Ilyasse

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Meung-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00012

Arrêté fixant pour le canton de Montargis la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE MONTARGIS LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Montargis, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme DESPRÉS Nadège; remplaçante Mme SANGUINETTI Dominique Candidat M. MÉNAGÉ Thomas; remplaçant M. MARQUIZEAUX Daniel
2	Candidate Mme DURY Nelly; remplaçante Mme DE LAPORTE Hélène Candidat M. LÉVY Ariel; remplaçant M. SIMON Patrice
3	Candidate Mme MUSSAT ROBINEAUX Margot; remplaçante Mme DESCHAMPS Véronique Candidat M. NOTTIN Bruno; remplaçant M. BELABBES Christophe
4	Candidate Mme LEROY Eline; remplaçante Mme VILLENEUVE Mathilde Candidat M. MASSON Olivier; remplaçant M. GUÉLER Jean-Loup

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Montargis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00013

Arrêté fixant pour le canton de Olivet la liste des  
binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE OLIVET LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Olivet, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. CHASSARD Philippe; remplaçant M. SCHMIT Thierry Candidate Mme MASSON Martine; remplaçante Mme TAILLOT France
2	Candidate Mme LANSON Isabelle; remplaçante Mme ADELLE Cécile Candidat M. SAURY Hugues; remplaçant M. COUSIN Thierry
3	Candidate Mme DUBOIS Michèle; remplaçante Mme THOMAS Odile Candidat M. MAKHLOUF Djham; remplaçant M. BARATIN Jean-François

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Olivet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00014

Arrêté fixant pour le canton de Orléans1 la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE ORLÉANS-1 LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Orléans-1, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme BLEY Prisca; remplaçante Mme GUERREIRO Ana Candidat M. LEVOUX Jean-Luc; remplaçant M. DEJARDIN Bruno
2	Candidat M. ANTIDE Edouard; remplaçant M. WEISS Julien Candidate Mme LORENZI Sophie; remplaçante Mme MAHÉ Bettina
3	Candidat M. GABELLE Jean-Pierre; remplaçant M. VANNIER Bruno Candidate Mme LABADIE Nadia; remplaçante Mme HUARD DE VERNEUIL Delphine
4	Candidat M. CHAILLOU Yann; remplaçant M. SUCHER Alain Candidate Mme ROUQUIE Sophie; remplaçante Mme HERRAN Claude
5	Candidate Mme FRADOT Claire; remplaçante Mme MUNIER Alice Candidat M. LEGRAND Mathieu; remplaçant M. VINÇOT Jean-Michel
6	Candidat M. BOUDES Pierre; remplaçant M. MARTIN Manuel Candidate Mme PINCZON DU SEL Aude; remplaçante Mme BACHMAN Laure

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00015

Arrêté fixant pour le canton de Orléans2 la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE ORLÉANS-2 LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Orléans-2, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme DESMESURES Nicole; remplaçante Mme CHAUVIN Elise Candidat M. KARAGOZ Schahin; remplaçant M. HUBERT Marc
2	Candidat M. AACHBOUN Abdelrachid; remplaçant M. BAJJOUJ Khalid Candidate Mme BENMOHAMED Aziza; remplaçante Mme BAJJOUJ Dounia
3	Candidat M. RAIMBOURG Hugues; remplaçant M. VIOLAND Lucas Candidate Mme TELLIER Christine; remplaçante Mme SERGENT Agnès
4	Candidat M. COSTYS Marc; remplaçant M. BERNARD Yoenn Candidate Mme DEVOUGE Kathia; remplaçante Mme PILON Marie-France
5	Candidate Mme DEPAGNE Dominique; remplaçante Mme BONACCORSI Anne-Gaëlle Candidat M. SIWKO Michel; remplaçant M. GODEBIN Thomas
6	Candidat M. IMBAULT Jean-Paul; remplaçant M. RENAULT Thomas Candidate Mme KERRIEN Nathalie; remplaçante Mme MARCHAND Virginie

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00016

Arrêté fixant pour le canton de Orléans3 la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE ORLÉANS-3 LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Orléans-3, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme BARRUEL Béatrice; remplaçante Mme DABAUVALLE Sandrine Candidat M. TOUCHARD Alain; remplaçant M. LHOMME Laurent
2	Candidate Mme CHOMIKI Irène; remplaçante Mme JULO-BOUFFIER Annick Candidat M. CLOZIER Jean-Christophe; remplaçant M. PIGNEDE Pierre-Yves
3	Candidate Mme CHARPENTIER Marie; remplaçante Mme LEVOUX Noële Candidat M. NUSSAC Adrien; remplaçant M. MASSOUD Saïd
4	Candidat M. GALLOIS Mathieu; remplaçant M. LANGER Patrick Candidate Mme TRIPET Dominique; remplaçante Mme FABRE Julie

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Orléans-3 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00017

Arrêté fixant pour le canton de Orléans4 la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE ORLÉANS-4 LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Orléans-4, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. FOURNIER Sébastien; remplaçant M. BURNEAU Hervé Candidate Mme FRANÇOIS Mireille; remplaçante Mme IENNÉ Nathalie
2	Candidate Mme ANTON Stéphanie; remplaçante Mme ARSAC Martine Candidat M. HERNOUNE Tej; remplaçant M. NOUMI KOMGUEM Valmy
3	Candidat M. FREZOT Olivier; remplaçant M. REY Julien Candidate Mme SAFRI Laïla; remplaçante Mme LAUFENBURGER Fanny
4	Candidate Mme NEDJAR Anne; remplaçante Mme KRIER Isabelle Candidat M. RANDRIANARISOA Flavien; remplaçant M. LEROUX Jérôme
5	Candidate Mme CARRÉ Florence; remplaçante Mme DIDIER Lalie Candidat M. GEFFROY Olivier; remplaçant M. NION Florian
6	Candidat M. CHAPUIS Baptiste; remplaçant M. KHEMISSI Abdelhakrim Candidate Mme HARRIBEY Karine; remplaçante Mme MOREAU Solène

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que le maire de la commune d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00018

Arrêté fixant pour le canton de Pithiviers la liste  
des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE PITHIVIERS LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er: la liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Pithiviers, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme COUTEAU Murielle; remplaçante Mme DAGUERRE Cécilia Candidat M. HELIE François-Valbert; remplaçant M. RAFFAILLAC Dominique
2	Candidate Mme DUBOIS Marianne; remplaçante Mme MIQYASS Latifa Candidat M. GAUDET Marc; remplaçant M. GUERTON Christophe
3	Candidate Mme CALZADA Estelle; remplaçante Mme CHAUSSENDE Denise Candidat M. LE MENÉ Quentin; remplaçant M. LIM Olivier

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00019

Arrêté fixant pour le canton de Saint Jean de  
Braye la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Saint-Jean-de-Braye, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. ESSIANE NKO'O Roland; remplaçant M. STEFANI Jacques Candidate Mme THIBAUDAT Yolande; remplaçante Mme BERTON Laurence
2	Candidate Mme BONNEVILLE Sabine; remplaçante Mme BIANCHIN Bénédicte Candidat M. DOUCET Jean-François; remplaçant M. GACHET Frédéric
3	Candidate Mme PRIGENT Karine; remplaçante Mme HOUDAS Stéphanie Candidat M. THOMAS Christian; remplaçant M. POINTET Thierry
4	Candidate Mme SLIMANI Vanessa; remplaçante Mme BLANC Patricia Candidat M. VALLIÈS Jean-Vincent; remplaçant M. LEFÈBVRE Jonathan
5	Candidat M. RENELIER Jean-Emmanuel; remplaçant M. JAVOY Pascal Candidate Mme SANCHEZ-SCHNEIDER Marie; remplaçante Mme SWINY-DESCREUX Sophie

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Saint-Jean-de-Braye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00020

Arrêté fixant pour le canton de Saint Jean de la  
Ruelle la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme ESIANE NKO'O Agathe; remplaçante Mme CHASLIN Nathalie Candidat M. VALOGNES Grégory; remplaçant M. SPITERI Georges
2	Candidate Mme GROUSSIÉ Gisèle; remplaçante Mme COULOMB Marion Candidat M. MICHEL Charles-Henry; remplaçant M. CONSTANT Jean-Yves
3	Candidate Mme DAHOU Kadéjat; remplaçante Mme VIEIRA Isabel Candidat M. LEROUX Guillem; remplaçant M. HOUZEAU Bernard
4	Candidat M. GUERRÉ Guillaume; remplaçant M. GROUSSIÉ Gérard Candidate Mme MEYER Isabelle; remplaçante Mme MAIGNAN Catherine
5	Candidat M. CHAILLOU Christophe; remplaçant M. DEVAILLY Vincent Candidate Mme LORME Hélène; remplaçante Mme BARTHE CHENEAU Valérie

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00021

Arrêté fixant pour le canton de Saint Jean le  
Blanc la liste des binômes de candidats aux  
élections départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE SAINT-JEAN-LE-BLANC LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Saint-Jean-le-Blanc, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme PELLÉ Martine; remplaçante Mme FOIGNE Mélanie Candidat M. TESSIER Jean-Pierre; remplaçant M. JEANNIN Clément
2	Candidate Mme BELLAIS Laurence; remplaçante Mme MONNOT Laurence Candidat M. MALBO Gérard; remplaçant M. DUPUIS David
3	Candidate Mme BRAME Marielle; remplaçante Mme RELOT Alexandra Candidat M. BRESSON Nils; remplaçant M. MOUAK Prosper

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Saint-Jean-le-Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00022

Arrêté fixant pour le canton de Sully sur Loire la  
liste des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE SULLY-SUR-LOIRE LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er: la liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Sully-sur-Loire, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidate Mme FOIGNE Jessica; remplaçante Mme MARTINAT Cindy Candidat M. MARCHETTI Ludovic; remplaçant M. BOUGET Yves
2	Candidate Mme FLEURY Line; remplaçante Mme HENRY Nathalie Candidat M. RIGLET Jean-Luc; remplaçant M. PLANCHET Ugo
3	Candidate Mme BARRET Monique; remplaçante Mme BEYRAND Audrey Candidat M. BOUCHARD Michel; remplaçant M. PONGE Laurent

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Sully-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-05-06-00009

Arrêté fixant pour le canton du Malesherbois la  
liste des binômes de candidats aux élections  
départementales du 20 juin 2021

ARRÊTÉ FIXANT POUR LE CANTON  
DE LE MALESHERBOIS LA LISTE DES BINÔMES DE CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021  
(1<sup>er</sup> TOUR)

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant pour les élections des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021 les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

VU le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 entre les binômes de candidats définitivement enregistrés,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er: La liste des binômes de candidats pour les élections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour), est fixée, pour le canton de Le Malesherbois, comme suit :

Numéro du panneau d'affichage	Noms et prénoms des membres du binôme et de leurs remplaçants
1	Candidat M. JOBY Michel; remplaçant M. MOISY Bernard Candidate Mme PONSON-LIGER Francine; remplaçante Mme SIMON Catherine
2	Candidat M. GAURAT Hervé; remplaçant M. BARJONET Thierry Candidate Mme PELHATE Sophie; remplaçante Mme HERBLOT Marie-Claude
3	Candidat M. MANENT Valentin; remplaçant M. DABOUT Jean-Luc Candidate Mme PANTALEON Blandine; remplaçante Mme LECOQ Maggy

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes du canton de Le Malesherbois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 mai 2021

La Préfète,  
signé Mme Régine ENGSTRÖM

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 –

Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.